Image not found or type unknown

Contrat par téléphone jamais reçu.

Par **didi25**, le **30/08/2016** à **21:39**

Bonjour.

J'ai reçu un appel d'un courtier en assurance le 11 aout me propossant 2 contrats d'assurance, 1our le décès et 1 autre pour l'hospitalisation.
J'ai donner 2 codes reçu par sms, pour le dossier mais après j'ai vu que c'était marqué 'poir signer le document veuillez saisir le code' et la personne au téléphone me dis que je reçevrais les contrats par courrier et que si je n'étais pas intéréssé j'avais 14 jours à compté de la réception pour résilier.
A ce jour je n'ai toujours pas reçu ces contrats malgré une relance et une demande d'envoi électronique.
J'ai appellé le courtier pour résilier, la personne me dit d'envoyer une LRAR en signalant que je n'ai jamais reçu les contrats.

Est-ce qu'après avoir envoyé cette lettre je n'aurais pas de probléme?
N'y aura-t-il pas de problème de date? du style nin mais en faite vous aviez 14 jours à partir du coup de téléphone? Je tien a préciser que je n'ai pas de numéros de contrat et que la personne au téléphone ne m'en a pas donné. Il me semble qu'elle m'a dit (le 11 aout) qu'ils était sur le contrat papier.
J'ai peur qu'ils me fassent une embrouille et que je doive payer.

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés